

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 15 DECEMBRE 2016

Délibération
n° 2016.12.402

**Territoire à énergie
positive (TEPos) de
l'Angoumois : reprise
de la démarche au
1er janvier 2017 par
GrandAngoulême**

LE QUINZE DECEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 décembre 2016**

Secrétaire de séance : Armand DEVANNEAUX

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à Véronique DE MAILLARD, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE

Excusé(s) :

Absent(s) :

Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Bernard RIVALLEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2016

**DELIBERATION
N° 2016.12.402**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Monsieur ETIENNE

**TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE (TEPOS) DE L'ANGOUMOIS : REPRISE DE LA
DEMARCHE AU 1ER JANVIER 2017 PAR GRANDANGOULEME**

Le Syndicat mixte de l'Angoumois assure depuis le 1^{er} janvier 2016 le pilotage administratif et financier de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPos) de l'Angoumois en partenariat avec GrandAngoulême et le Pays d'Horte et Tardoire. GrandAngoulême en assure la coordination technique.

Cette démarche fait l'objet d'un partenariat financier établi pour la période 2016-2018 avec la région Nouvelle Aquitaine et l'ADEME pour un montant d'aide maximal sur 3 ans de :

- 150 000 € (dont 90 000 € de part fixe) pour la région Nouvelle Aquitaine,
- et 437 000 € (dont 270 000 € de part fixe) pour l'ADEME.

Rappel du Plan d'action TEPos et de son financement

Dans le cadre de son partenariat avec l'ADEME et la région Nouvelle Aquitaine, le TEPos de l'Angoumois s'est engagé à mettre en place le développement de 3 actions phares :

- ➔ Action n°1 : Développer la filière bois énergie sur le territoire, pour augmenter de 9 Gwh la consommation énergétique issue de bois-énergie sur le territoire ;
- ➔ Action n°2 : Développer la rénovation de l'habitat résidentiel privé au travers de 100 projets s'inscrivant dans un « guichet unique », parcours intégré de rénovation énergétique pour le particulier ;
- ➔ Action n°3 : Accompagner les entreprises du territoire à l'élaboration et la mise en œuvre de plan d'actions pour atteindre en 2018, une réduction des consommations d'énergie de 10,5 Gwh des entreprises du territoire.

Le budget prévisionnel du projet présente des dépenses pour les actions (hors études) et les ressources humaines affectées au projet intégralement compensées par le versement des subventions de l'ADEME et de la région Nouvelle Aquitaine.

Relations contractuelles entre le SMA, GrandAngoulême et le Pays d'Horte et Tardoire :

Des conventions de reversement ont été établies entre le Syndicat Mixte de l'Angoumois et :

- GrandAngoulême en ce qui concerne en particulier la valorisation de ressources humaines et le recrutement de 2 chargés de missions dédiés au projet au sein de GrandAngoulême : chargé de mission habitat mobilité depuis le 24 avril 2016, et chargé de mission développement d'activités économiques et accompagnement des entreprises depuis le 16 août 2016,
- Le Pays d'Horte et Tardoire en ce qui concerne la valorisation du temps passé par sa directrice à l'animation de la démarche TEPos.

Conséquences de la réforme territoriale sur la démarche TEPos

La réforme territoriale implique des évolutions administratives sur le périmètre de la démarche TEPos.

La dissolution du Syndicat mixte de l'Angoumois au 31 décembre 2016, et celle programmée du Pays d'Horte et Tardoire au premier semestre 2017 a pour conséquence que parmi les 3 partenaires initiaux, seul GrandAngoulême existera au 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, constitué initialement de 7 EPCI (GrandAngoulême, Braconne Charente, Charente-Boème-Charraud, Vallée de l'Echelle, Seuil Charente Périgord, Bandiat Tardoire, Horte Lavalette), le périmètre TEPos, au 1^{er} janvier 2017, ne comportera plus que 2 EPCI en intégralité (GrandAngoulême, La Rochefoucauld-Porte du Périgord) et un EPCI dont une partie seulement restera sur le périmètre TEPos (Communauté de communes résultant de la fusion des EPCI d'Horte Lavalette et de Tude et Dronne).

Evolution de la gouvernance de la démarche TEPos

Prenant en considération les évolutions administratives sur le périmètre de la démarche, le comité de pilotage TEPos du 14 septembre 2016 s'est prononcé pour la gouvernance technique et administrative suivante en 2017 :

- La continuité de la démarche TEPos au 1^{er} janvier 2017 à l'échelle du territoire actuel comprenant GrandAngoulême ;
- La reprise du pilotage financier de la démarche par GrandAngoulême qui en assurait déjà la coordination technique, faisant de GrandAngoulême l'unique récepteur des subventions de l'ADEME et de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- La reprise par GrandAngoulême de la maîtrise d'ouvrage des études prévues au programme TEPos (en particulier du schéma directeur énergétique) en associant au financement les intercommunalités créées au 1^{er} janvier 2017 (La Rochefoucauld-Porte du Périgord et fusion de Tude et Dronne et Horte Lavalette) ;
- La reprise des dépenses de communication par GrandAngoulême ;
- L'étude d'un partenariat, associé à une convention de reversement concernant les ressources humaines affectées au projet, entre GrandAngoulême et la future communauté de communes La Rochefoucauld – Porte du Périgord, dans le cadre de la reprise des missions effectuées dans TEPos par le Pays Horte et Tardoire ;
- L'étude d'un conventionnement simple d'accompagnement des 15 communes de la communauté de communes Horte Lavalette ou d'une convention de reversement avec l'EPCI résultant de la fusion de Tude et Dronne et Horte Lavalette dans le cas d'une animation technique TEPos assurée par cet EPCI.

Considérant l'importance de la démarche TEPos, qui correspond aux ambitions du projet d'agglomération,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 15 novembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission ressources et prospectives du 30 novembre 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la poursuite de la démarche TEPos à l'échelle du territoire initial,

D'APPROUVER la reprise technique et financière de la démarche TEPos par GrandAngoulême à compter du 1^{er} janvier 2017,

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le transfert d'attribution des subventions liées à la démarche TEPos de la région Nouvelle Aquitaine et de l'ADEME depuis le Syndicat mixte de l'Angoumois vers GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 décembre 2016	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2016

Schéma de principe de gouvernance du TEPos en 2017 proposé par le Comité de pilotage du 14/09/16

